



# Assemblée Générale Ordinaire FFKAMA

**Namur – le 15/03/2024**

## 1. Ouverture – Vérification des pouvoirs des délégués ( Quorum )

La Présidente, Clarisse Locoge, ouvre la séance à 08 h 00 après vérification de toutes les licences / procurations et le comptage des procurations.

### **Membres du Conseil d'Administration FFKAMA :**

Présentes : Clarisse Locoge et Eddy Quaino,

Sont excusés : Jean-Pol Tornatore, Muriel Vanderhaeghen, Christophe Liemans, Clarisse Locoge, Vincent Leduc et Thierry Willems

**Secrétaire FFKAMA :** Erika GENOT.

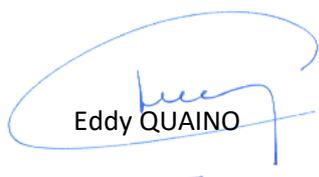
- Sur un total de 127 cercles membres effectifs disposant d'un droit de vote à la présente Assemblée. Nous devons constater que le quorum n'est pas atteint et par conséquent, l'assemblée générale ordinaire ne peut se tenir valablement.

La présidente, Clarisse Locoge, informe qu'une seconde assemblée générale se tiendra dans les meilleurs délais selon les mêmes modalités prévues par la loi à savoir le samedi 06 avril 2024 à Loverval.

La séance se clôture à 08h30

Fait à Namur, le 15 mars 2024.

Pour la FFKAMA,  
Le Secrétaire Général,

  
Eddy QUAINO

Pour la FFKAMA,  
La Présidente,

  
Clarisse LOCOGE